

Des bonbons estampillés halal contiennent de la gélatine de porc ! Par Laurence

écrit par Christine Tasin | 6 novembre 2013



Après quelques recherches, j'ai trouvé le nouveau code pour la gélatine de porc. E441 est devenu E428.

Mais attention en Europe, la gélatine n'est pas toujours considérée comme un additif, mais comme un ingrédient et à ce titre pas forcément mentionnée sur les étiquettes.

Or à moins d'une allergie à cette substance (très très rare), les consommateurs de petit cochon que nous sommes s'en contref...

Mais là où je me suis fendue d'une inextinguible crise de fourire, c'est lorsque j'ai trouvé une liste, non exhaustive, d'aliments contenant cette fameuse gélatine. Beaucoup de bonbons d'une grande marque allemande (vous devinez laquelle) et même et c'est ce qui est à hurler de rire des bonbons estampillés halal!!!!

Ne parlons pas de certains plats surgelés et même d'une certaine variété de yaourts (que personnellement j'apprécie beaucoup) de notre Danone exnational.

Donnez des carambars à vos gosses, ils en contiennent.

Après tout ils lisent les étiquettes pour ne pas en manger et en mangent quand même. Faisons de même pour... en manger!

Laurence